

MAIRIE d'AZERAILLES

54122

N° 96



# Azerailles HORIZON 2020

## BULLETIN D'INFORMATION

### *Tout avait si bien commencé...*

Les bénévoles étaient là, enthousiastes, comme pour les 5 éditions précédentes du « Vieux Canal ».... La soirée du vendredi 1<sup>er</sup> septembre avait été une réussite, avec une organisation rôdée et un spectacle fabuleux. Avec une programmation de qualité, la 6<sup>ème</sup> édition promettait d'être une réussite.

L'orage inattendu, subit, violent du samedi 2, juste avant 16 heures, a blessé en un éclair 14 personnes qui participaient à l'animation proposée par le Conseil Départemental, en bordure de Meurthe. L'alerte a été donnée très vite par les Sapeurs Pompiers d'Azerailles, qui faisaient partie des bénévoles. Conduits au centre de secours d'Azerailles, les blessés, parmi lesquels des enfants ainsi que Monsieur Gérard Mertz, président de l'ULMJC (sur la photo de groupe) et Monsieur Herbert Ernst, notre correspondant de l'Est Républicain, ont été pris en charge, d'abord par les personnels de l'ambulance Pierre, qui faisait partie du dispositif de sécurité mis en place pour couvrir la manifestation puis par les Sapeurs Pompiers et les médecins du SAMU. Ils ont été dirigés vers les hôpitaux de Lunéville, Nancy et Saint-Dié par les sapeurs pompiers de Lunéville, Blainville-sur-l'Eau, Baccarat, Badonviller, Cirey-sur-Vezouze, Gerbéviller, Neuves-Maisons, Raon-l'Etape et Saint-Dié.

Mais, pour tous, le cœur n'y était plus, nous étions très inquiets pour les blessés, dont certains devront être suivis encore plusieurs mois ; alors dès 17 heures, en concertation avec Serge Claude, directeur de l'ULMJC, j'ai décidé de fermer le festival.

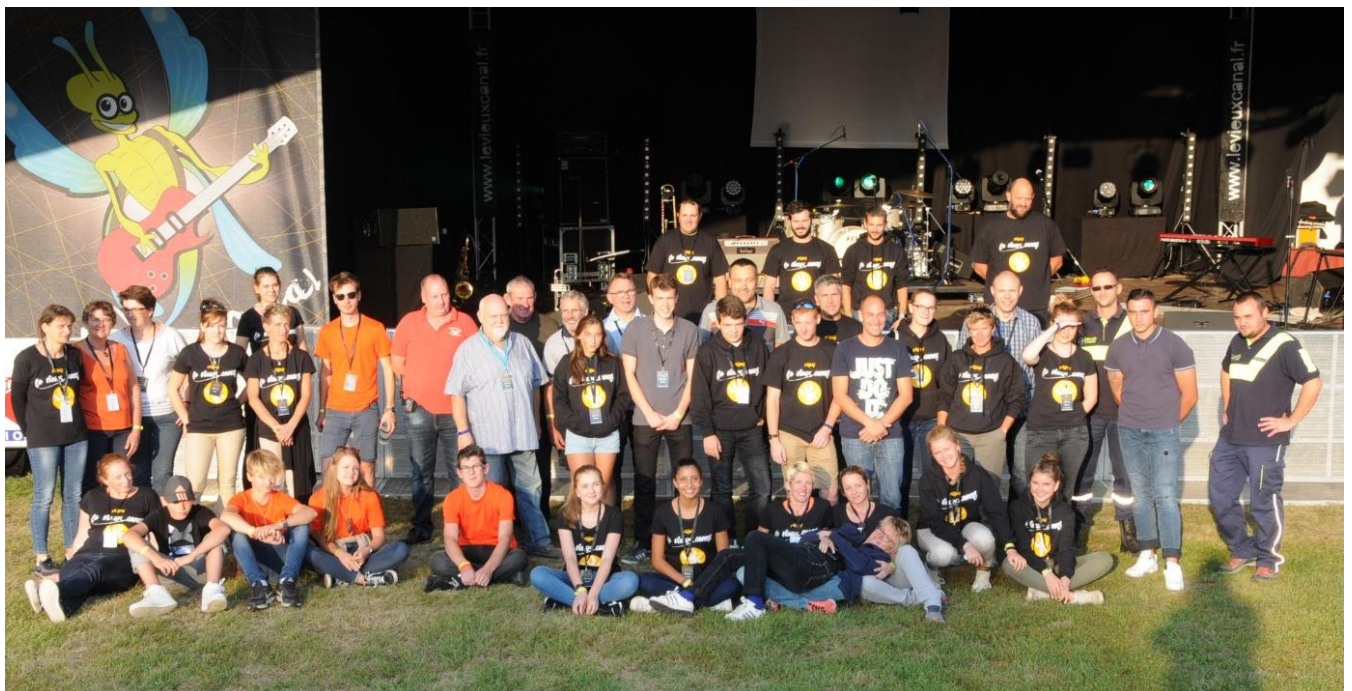
Je tiens à rendre hommage au sang-froid et à la réactivité de Thomas Mellé, Guillaume Mellé, Gauthier Tirole et Jérémie Pointeaux, ainsi qu'à Jean-Luc Mellé, présent sur le lieu de l'accident, qui a vu s'écrouler les blessés, Jean-Luc est toujours choqué à ce jour, et à toute l'équipe des bénévoles, autour de Valérie Maury, présidente de la MJC, qui a très bien réagi. Merci à eux, ainsi qu'au Lieutenant Francis Munier, chef du corps d'Azerailles, ainsi qu'à tous les pompiers, sous les ordres du Colonel Horb, aux médecins du SAMU, à Monsieur le Sous Préfet Rachid Kaci, très vite présent sur les lieux.

Le festival du Vieux Canal reviendra, et la prochaine édition sera LA PLUS BELLE !

Rose-Marie FALQUE







## Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JUIN 2017 .....	3
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017.....	6
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUILLET 2017 .....	8
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AOUT 2017.....	9
ETAT CIVIL.....	11
INFORMATIONS MUNICIPALES .....	11
INFORMATIONS DIVERSES – VIE ASSOCIATIVE.....	16

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JUIN 2017**

Présents :

FALQUE Rose-Marie, KREMER Yann, LEGROS Olivier, SESMAT Bernard, MELLE Thomas, GYSS Gaston, HOFFNER Yannick, KRYZS Alain, MAGNIER Rose-Marie, VANESON Stéphanie, FRANTZ Pascal

Absents excusés : Mme MARCHAL Martine qui donne procuration à Mme FALQUE Rose-Marie, Mme MARCHAL-HERBER Marie-Christine.

Secrétaire : Yannick HOFFNER

#### **ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA ASSURANCE**

Le Conseil accepte, à l'unanimité de ses membres présents, l'encaissement du chèque d'un montant de 12 211,01 € pour les dommages immobiliers subis lors du vol des bâtiments communaux du 20/02/2017.

#### **ACCEPTATION DEVIS DE L'ENTREPRISE PRESTINI TP POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser divers travaux supplémentaires d'assainissement Chemin de Voyemaix et Chemin des Maix.

Elle présente le devis de l'entreprise PRESTINI pour un montant de 1 270,00 € HT soit 1 524,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'offre de l'entreprise PRESTINI TP pour un montant de 1 270,00 € HT.

#### **CONVENTION DE CO-FINANCEMENT POUR LE DEPLOIEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE FIBRE OPTIQUE VERS L'ENTREPRISE HYDRO LEDUC**

La Communauté de Communes, la Commune et le Département décident de déployer la fibre optique de Baccarat à Azerailles, prioritairement vers l'entreprise Hydro Leduc, en cofinçant les travaux de construction du réseau de communications électroniques (travaux de génie civil et de raccordement optique).

Il est proposé d'établir une convention ayant pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de cofinancement de ces travaux et de gestion future du réseau ainsi créé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 1 abstention, charge Mme le Maire de signer la convention de co-financement pour le déploiement d'une infrastructure fibre optique vers l'entreprise Hydro Leduc.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DU SIVOM DES VALLEES DU CRISTAL**

Madame le Maire fait part au conseil que la SIVOM des Vallées du Cristal ayant la compétence cantine et garderie, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition d'un agent communal avec le SIVOM des Vallées du Cristal nouvellement créé .

La commune d'Azerailles dite « Administration d'origine » met à disposition du SIVOM des Vallées du Cristal « Collectivité d'Accueil » un contractuel correspondant au profil suivant :

- Grade : Adjoint technique de 2° classe titulaire à temps non complet ;
- Fonctions exercées : Accompagnement trajet cantine
- Le temps de travail sera réparti de la manière suivante : 2 h /semaine du 1 er Janvier au 7 juillet 2017 réparti de la manière suivante :
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 11h45 et de 12h30 à 12h45

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2017 au 7 juillet 2017 inclus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Mme Le Maire à signer ladite convention.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET SERVICE DES EAUX**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, Décide le transfert de crédits suivants :

#### Crédit à ouvrir :

Article 673	+ 1 000 €
« Titres annulés (sur exercices antérieurs)	

#### Crédit à réduire :

Article 022	- 1 000 €
« Dépenses imprévues »	

### **PARTICIPATION FETE FORAINE 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 150 € à Monsieur CUNY Eric pour sa participation à la fête du village avec un manège enfantin.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FAMILLES RURALES**

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention de l'Association Familles Rurales d'Azerailles présidée par Monsieur Yannick HOFFNER, pour couvrir un déficit financier pour l'activité musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention d'un montant de 750 € à 9 VOIX POUR, 1 voix contre et 1 abstention. Monsieur Yannick HOFFNER n'a pas participé au vote.

## VŒU DE LA COMMUNE CONCERNANT LES ARRÊTS DE TRAIN EN GARE D'AZERAILLES

En avril 2016, la mise en place du cadencement par la Région Lorraine a entraîné la suppression de 5 arrêts TER à Azerailles. Moins d'un an après, le 28 mars 2017, Monsieur David Valence, Conseiller Régional Grand Est, a annoncé une nouvelle réduction des arrêts privant la commune d'Azerailles de 2 arrêts supplémentaires. Cette nouvelle atteinte au service public en milieu rural est incompréhensible et inacceptable pour Azerailles, car en complète contradiction avec les objectifs nationaux, départementaux et communaux :

### 1. Objectifs nationaux

Les transports en commun doivent être privilégiés pour :

- Réduire la consommation d'énergies fossiles, prônée dans la Loi de Transition Energétique : rappelons que l'objectif des lois Grenelle est de parvenir à 23 % d'énergies renouvelables en 2020
- Améliorer le bilan carbone en développant les transports en commun afin de diminuer l'usage de la voiture

### 2. Objectifs départementaux

- Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) élaboré conjointement par l'Etat, le Département, les Collectivités Locales, les concitoyens prône également les transports en commun, sous différentes formes, indispensables pour irriguer les territoires ruraux les plus éloignés
- La mobilité est également la première compétence du PETR du Pays Lunévillois, tant les élus sont convaincus que l'éloignement géographique est synonyme d'éloignement économique et social, ce qui est particulièrement sensible dans notre Est Lunévillois
- Le SCOT SUD 54 adopté en décembre 2013 a reconnu Azerailles comme « pôle de proximité » dans sa définition de l'armature territoriale, en raison de la présence de nombreux services, notamment la ligne ferroviaire Nancy-Lunéville – Saint-Dié, considérée comme « liaison TER à restructurer » afin de « construire une offre multimodale performante ».

### 3. Objectifs communaux

- Des entreprises performantes se développent à Azerailles :
  - Hydro-Leduc, spécialisée dans la micro-hydraulique, emploie 220 personnes, avec l'objectif de 300 emplois d'ici 2020 ; les nombreux stagiaires et apprentis des écoles de Lunéville et Saint-Dié, ainsi que plusieurs salariés utilisent le train (voir courrier du 13 juin 2017 de HYDRO LEDUC)
  - La société Azerailles Poids Lourds reçoit et conditionne la totalité des véhicules neufs du groupe Transalliance, 3<sup>ème</sup> transporteur français, originaire de Baccarat puis Azerailles. Les chauffeurs qui viennent prendre livraison de leur camion, arrivent à Azerailles par le train.
  - Les Transports Bernard, une serrurerie bientôt centenaire, deux vendeurs de véhicules d'occasion, un restaurant, un plombier y exercent leurs activités
- Le village dispose de services de proximité : médecin, infirmières libérales, pharmacie, la Poste, les commerces de proximité
- L'école maternelle et élémentaire accueillera 130 élèves à la rentrée de septembre 2017
- Propriétaire de 3 hectares de terrain dans la zone à urbaniser, située à moins de 500 mètres de la gare, la commune est en cours de recrutement du maître d'œuvre pour ouvrir une zone à l'urbanisation, avec un objectif raisonnable de 1000 habitants en 2038
- Enfin la SNCF est propriétaire d'un terrain de 1ha32a34ca sur lequel elle pourrait agrandir le parking actuel, à la réalisation duquel la commune a contribué financièrement à hauteur de 10 %

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal d'Azerailles, à l'unanimité

- Demande à Monsieur le Président du Conseil Régional Grand Est de maintenir les arrêts de 18h24 (sens Nancy – Saint-Dié) et 18h35 (sens Saint-Dié – Nancy) en gare d'Azerailles.



## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

### **DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 14 JUIN 2017 : ERREUR DANS LE LIBELLE : TAXE D'HABITATION**

En 2010, lors du transfert de la part départementale aux communes, un ajustement des abattements a été calculé et appliqué par la DGFIP du fait de la différence d'abattement entre la commune d'Azerailles et le département et ceci pour qu'il n'y ai aucun impact pour le contribuable (rappel : la commune d'Azerailles a voté dans les années 80 un abattement général de 15 %).

Suite au transfert en 2017 de la part département aux communautés de communes, l'ajustement des abattements disparaît, l'abattement de 15 % se voit de nouveau appliqué représentant une baisse des bases de 62 480 € pour Azerailles.

Cette abattement général concerne l'ensemble des habitations de la commune (à l'exception des maisons secondaires).

La commune d'Azerailles a donc la possibilité d'augmenter le taux à même hauteur pour que ce soit neutre pour le contribuable. Le taux de la TH devrait donc être de 11.59 %.

De ce fait, le vote des taux d'imposition pour les 3 taxes directes locales s'établira comme suit :

Taxe <u>d'habitation</u>	: 11,59 %	produit attendu	: 80 191 €
Taxe foncière (bâti)	: 13,22 %	produit attendu	: 123 316 €
Taxe foncière (non bâti)	: 34,26 %	produit attendu	: 10 963 €

Total produit fiscal attendu : 214 470 €

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte ces taux à 11 voix pour et 1 abstention.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

#### Présents :

FALQUE Rose-Marie, KREMER Yann, LEGROS Olivier, SESMAT Bernard, MELLE Thomas, GYSS Gaston, HOFFNER Yannick, KRYZS Alain, VANESON Stéphanie, MARCHAL Martine

#### Absents excusés :

MAGNIER Rose-Marie qui donne procuration à Rose-Marie FALQUE, MARCHARL-HERBER Marie-Christine, FRANTZ Pascal

Secrétaire : MELLE Thomas

### **ACCEPTATION DEVIS ENTREPRISE VALANTIN POUR DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'adduction d'eau potable. Elle présente le devis de l'entreprise VALANTIN pour un montant de 1 773 € HT soit 2 127,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'offre de l'entreprise VALANTIN pour un montant de 1 773,00 € HT.

### **CADEAU DE DEPART EN RETRAITE D'UN ADJOINT TECHNIQUE AUX SERVICES COMMUNAUX**

A l'occasion du départ en retraite d'un adjoint technique aux services de la Commune d'Azerailles, plus précisément affectée au ménage des bâtiments communaux, Madame le Maire propose au Conseil d'offrir un cadeau d'une valeur de 350 €.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'attribuer une somme de 350 € pour offrir un cadeau à l'employée.

## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) AVEC LA CCTLB**

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'instruction des autorisations d'occupation des sols (AOS) des communes du territoire de la CCTLB est réalisée par le service d'instruction des AOS de la CCTLB qui fournira à ses agents les moyens matériels nécessaires.

A cet effet, la CCTLB doit conclure une convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) avec chaque commune de son territoire.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) avec la CCTLB.

## **DEMANDE DE SUBVENTION FAMILLES RURALES EN RELAIS**

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention de l'association FAMILLES RURALES EN RELAIS et présente le bilan financier à l'assemblée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 300 € à l'association.

## **DEMANDE DE SUBVENTION M.J.C.**

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention de La Maison des Jeunes et de la Culture.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention d'un montant de 300 € à l'association à 8 voix POUR (3 personnes ne participant pas au vote).

## **DEVIS TRANSPORTS TCHIZZ POUR SORTIE ECOLE LE 03 JUILLET 2017**

Madame le Maire présente le devis des transports TCHIZZ pour sortie des élèves de l'école le 03 Juillet prochain à la ferme aventure de la Chapelle aux Bois.

Le devis s'élève à 361,00 € TTC. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge à hauteur de 200 € cette sortie pédagogique.

## **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Le Sénat est composé de 326 sénateurs, renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les sénateurs sont élus pour 6 ans (renouvelable), au suffrage universel indirect. Le collège électoral est composé d'environ 150 000 personnes appelés « grands électeurs » dont 95 % sont des délégués de conseils municipaux.

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le Dimanche 24 septembre 2017.

En application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, Le conseil municipal s'est donc réuni ce jour en vue de l'élection des 3 délégués titulaires et 3 suppléants de la commune d'Azerailles.

### **DELEGUES TITULAIRES :**

- Mme MARCHAL Martine (10 voix) a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
- Monsieur LEGROS Olivier (9 voix) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
- Monsieur KREMER Yann (9 voix) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

### **DELEGUES SUPPLEANTS :**

- Monsieur GYSS Gaston (10 voix) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
- Monsieur MELLE Thomas (10 voix) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
- Monsieur HOFFNER Yannick (9 voix) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

Madame FALQUE est Grand Electeur au titre de son mandat de Conseillère Départementale.

### **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE PUBLIQUE D'AZERAILLES**

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a pour effet d'autoriser la répartition des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées soit quatre jours.

En fonction de cette possibilité, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Décide, pour la rentrée scolaire de septembre 2017, de revenir à la semaine de 4 jours d'école, soit 8 demi-journées de cours, pour une semaine scolaire de 24 heures ;
- Sollicite l'autorisation du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sur les horaires suivants :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h10 à 16h10

Par ailleurs, l'école d'Azerailles accueillera à la rentrée de septembre 2017 les élèves des écoles de Gélacourt, Reherrey et Hablainville, originaires de 6 communes : Gélacourt, Reherrey, Hablainville, Brouville, Pettonville et Vaxainville. Les Conseils Municipaux des 6 communes ont décidé de supprimer les transports méridiens,

En conséquence, le Conseil Régional Grand Est est sollicité pour mettre en place les transports scolaires selon les horaires suivants :

- Un voyage aller le matin permettant l'arrivée des élèves à l'école d'Azerailles, pour le début des cours à 8h30
- Un voyage retour le soir, après la fin des cours prévue à 16h10 à Azerailles.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUILLET 2017**

#### Présents :

FALQUE Rose-Marie, KREMER Yann, LEGROS Olivier, MELLE Thomas, GYSS Gaston, HOFFNER Yannick, , VANESON Stéphanie, , MARCHARL-HERBER Marie-Christine, FRANTZ Pascal

#### Absents excusés :

MAGNIER Rose-Marie qui donne procuration à Rose-Marie FALQUE, MARCHAL Martine donne procuration à Olivier LEGROS, SESMAT Bernard donne procuration à Yann KREMER

Absent : KRYZS Alain

Secrétaire : VANESON Stéphanie

### **ACCEPTATION DEVIS STORES SERVICES POUR POSE DE RIDEAUX**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise STORES SERVICES pour l'achat de stores pour la salle de la cantine au foyer et pour le secrétariat de mairie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents, le devis de l'entreprise STORES SERVICES pour :

- Foyer cantine : Fournitures et pose de deux rideaux de protections solaires extérieures pour un montant de 1 600,80 € TTC
- Mairie secrétariat : Fourniture et pose d'un store à bandes verticales pour contre-jour et préconisé par le Document Unique pour un montant de 480,24 € TTC



## **CONVENTION SIVOM POUR UTILISATION DES LOCAUX DE LA GARDERIE-CANTINE**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de signer une convention avec le Sivom des Vallées du Cristal pour la mise à disposition de moyens matériels pour l'exercice de la compétence « gestion de cantine et de garderie périscolaire »

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens pour la cantine et garderie avec le Sivom de la Vallées du Cristal.

## **DEVIS CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'AIR DU FOYER**

Monsieur Yann KREMER présente au Conseil Municipal les trois consultations d'entreprises reçues de LOR ENERGIES, IDEX, ENERLOR concernant la réalisation d'un contrat de maintenance de la centrale de traitement de l'air du foyer.

Après étude des devis et sur les conseils de l'adjoint en charge du dossier, Mr Yann KREMER,

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité l'offre de ENERLOR pour un contrat de maintenance de la centrale de traitement de l'air du foyer (mission P2) pour une durée de trois ans pour un coût annuel de 1 880,00 € comprenant des interventions régulières, dépannage 24/24 et 7 jours sur 7.

## **DEVIS EFIKA POUR CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR MAIRIE**

Monsieur Olivier LEGROS présente au Conseil Municipal les trois offres : Sté RICOH, Lorraine reproduction et Sté EfiKa concernant le remplacement du photocopieur de la mairie avec équipement de dématérialisation.

Après étude des devis, Le conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à 11 voix pour et une abstention, l'offre de la Sté EFIKA pour la location d'une imprimante CANON IRA C5535i avec équipement de dématérialisation pour une durée de 5 années avec maintenance et solution de dématérialisation pour un montant de 2 874,96 € par an comprenant la location et l'entretien.

L'actuel photocopieur de la mairie sera placé à l'école, à disposition des enseignantes.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AOUT 2017**

### Présents :

FALQUE Rose-Marie, LEGROS Olivier, SESMAT Bernard, MARCHAL Martine, MELLE Thomas, GYSS Gaston, HOFFNER Yannick, VANESON Stéphanie, FRANTZ Pascal

### Absents excusés :

KREMER Yann qui donne procuration à GYSS Gaston, MAGNIER Rose-Marie qui donne procuration à Rose-Marie FALQUE, MARCHAL-HERBER Marie-Christine, KRYZS Alain qui donne procuration à FRANTZ Pascal.

Secrétaire : VANESON Stéphanie

## **TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Adjoint en poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison de l'accroissement des élèves à l'école. L'école d'Azerailles accueillera à la rentrée les élèves des écoles de Reherrey,

Hablainville et Gélacourt, nécessitant de créer une 2<sup>ème</sup> classe de maternelle. Elle propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 30 H et à la création simultanée d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 30 h 36 , à compter du 04 Septembre 2017.

Vu l'avis du comité technique en date du 25 Septembre 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de supprimer un poste permanent d'Adjoint Technique affecté au ménage des bâtiments d'une durée hebdomadaire de 30 H 00 à compter du 04 septembre 2017 et de créer simultanément un emploi permanent d' ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, affecté à l'école d'une durée hebdomadaire de travail de 30 h 36.

Motif invoqué : Accroissement des élèves à l'école

Et charge Madame le Maire de procéder au recrutement correspondant

### **PROGRAMME TRAVAUX FORET 2017**

Madame le Maire présente le devis de la sarl Benoit LECOMTE concernant l'entretien et le broyage des cloisonnements sylvicoles en forêt communale d'Azerailles Parcelles 9,6,8,14,22,23,25 P,Q et R.

Le devis s'élève à 103,00 € le Km (environ 6 à 7 Km sont concernés).

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise B. LECOMTE à 103,00 € HT du KM soit 113,30 € TTC.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions à accorder aux associations suivantes : Association Les Ballons Rouges et l'Amicale des donneurs de sang de la Vallée du Cristal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents accorde :

- Association les Ballons Rouges                      200 €
- Amicale des donneurs de sang                      200 €

### **PROGRAMME COUPES DE BOIS HIVER 2017-2018**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le programme de coupes hiver 2017-2018 présenté par les services de l'ONF, comme suit :

- Parcelles 1 – 20 – 26 Pontot + B, C, E forêt de Glonville soit environ 120 m3 (environ 73 m3 de grumes et 655 stères).

### **ETUDE DES DEVIS TRAVAUX ACOUSTIQUE FOYER**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour des travaux d'acoustique pour le foyer :

- Devis de l'entreprise ELIPS d' un montant de      19 680,00 € TTC
- Devis de l'entreprise LE GARS d' un montant de    22 560,00 € TTC
- Devis de l'entreprise ISOLECO d'un montant de    26 352,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité (10 pour et 2 abstentions), le devis présenté par l'Entreprise ELIPS pour un montant de 19 680,00 € TTC.

## **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle la consultation lancée, selon décision du Conseil Municipal en date du 17 février 2017 pour recruter un maître d'œuvre qui devra réaliser une étude d'urbanisme sur le futur quartier de « La Croisette » et se charger de la maîtrise d'œuvre d'un lotissement communal, première tranche de l'urbanisation du quartier. 9 candidats ont remis leur offre pour la date limite fixée au 31 mai 2017.

Après l'ouverture des plis, le 2 juin 2017, et analyse complète des offres, tant au niveau du prix que de la valeur technique, il a été décidé d'auditionner 4 candidats.

Selon les deux critères retenus : 30 % de la note pour le prix et 70 % de la note pour la valeur technique, le classement, après les auditions, a permis de classer en 1<sup>ère</sup> position la société MP2i conseil. Le montant du marché est de 54 680 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à MP2i conseil et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

### ***ETAT CIVIL***

#### **Décès :**

Mme ANDRÉ Madeleine le 04 août 2017.  
M. DIVOUX Jean-Marie le 04 septembre 2017  
Nos condoléances aux familles.

#### **Mariage :**

BORELLA Catherine et VERMEULEN Denis le 08 juillet 2017, domiciliés 4b rue Baudière à Azerailles.  
Nos félicitations et vœux de bonheur

#### **Naissances :**

Alicia PORA fille de Alexandre PORA et Jessica CHEMINAIS domiciliés 12 rue de la Gare  
Zack GEX LETURGEZ fils de Jerémy GEX et Charlotte LETURGEZ domiciliés 11 route de Baccarat  
Maëlysse MARECHAL fille de Jean-Paul MARECHAL et Emma BIZONZI DONGA domiciliés 71 rue du Général Leclerc,  
Anaïs BERNARD fille de David BERNARD et Fanny MUNIER domiciliés 4 chemin du Behais  
Johanna BECUWE fille de Alia KOFFOLT domiciliée 97 rue du Général Leclerc  
Paul LOAEC fils de Adrien LOAEC et Emilie HOUILLOON domiciliés 18 rue de la Gare.

### ***INFORMATIONS MUNICIPALES***

#### **Secretariat de Mairie – Accueil du public**

Le secretariat de mairie est ouvert au public  
les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis  
de 11H00 à 12H00 et de 16H00 à 17H15.

Pour le bon fonctionnement du service administratif de la commune, nous vous remercions de bien vouloir respecter ces horaires

#### **Nouvelles dispositions pour les demandes de cartes d'identité**

Depuis le 27 Mars, seules 20 communes de Meurthe et Moselle sont en mesure de prendre vos demandes pour le renouvellement de vos cartes d'identité. Il est nécessaire de réaliser au préalable une pré-demande sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou de retirer et remplir un dossier disponible en mairie.

## **Bibliobus**

Prochain passage du bibliobus : Jeudi 12 Octobre 2017 de 15H00 à 17H00 devant la Mairie

Le prêt de documents est gratuit.

## **Enquete de l'INSEE**

Du 25 Septembre 2017 au 31 Janvier 2018, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalisera une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

Pour certains ménages l'enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient déjà été sollicités en 2014-2015.

Certains des ménages concernés se situent à Azerailles et seront interrogés par l'enquêtrice de l'Insee, Mme HOPPE-MICHLAK. Elle sera munie d'une carte officielle. Chaque ménage concerné sera prévenu préalablement par courrier.

Les réponses fournies lors de entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

## **Départ en retraite pour Marie-Louise FONTAINE**



2 janvier 1986 – 30 juin 2017 soit 31 ans et demi au service de la commune !! cela se fête. Avec sérieux, efficacité et discrétion, Marie-Louise Fontaine a assuré pendant toutes ces années le ménage à l'école, à la mairie, plus récemment à l'ancien presbytère, ainsi que la régie du foyer jusqu'aux travaux d'agrandissement de celui-ci. Pendant 5 ans, elle s'est également chargée du service à la cantine, lorsque celle-ci était encore communale. Elle a travaillé auprès de 7 directeurs ou directrices de l'école et auprès de 3 maires. « Tous, enseignants, élus, personnel communal, ont apprécié votre gentillesse et votre grand professionnalisme, et, au nom de tous, je vous remercie très sincèrement » lui dit Madame Falque, en lui remettant le cadeau de la commune, un coffret pour passer un agréable week-end dans un Relais Château, tandis que ses actuelles et anciennes collègues lui offraient fleurs et cadeaux.

Elle va maintenant pleinement profiter de ses deux enfants et de ses trois petites filles. Bonne retraite Marie-Louise !

## Fresque préau école

Une drôle de ménagerie : des vaches, un crocodile, un ours, des pingouins, un chat, une girafe, un renard, un sanglier, des oiseaux, un dinosaure et même une panthère... rose, bien sûr, accueille depuis cet été les enfants de l'école. Elle est le fruit du travail, bénévole, de Vincent Emond, dessinateur-illustrateur, assisté de son épouse Anne. Près de deux semaines de travail leur ont été nécessaires pour réaliser cette fresque colorée qui « habille » de jolie manière le préau de l'école. Bravo et merci à eux !



Bravo Jérôme !

## Opération Brioches

Elle a lieu tous les ans, au profit des Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux (AEIM). Le handicap peut toucher n'importe quelle famille, dans notre commune. Aussi nous vous demandons de réserver un bon accueil aux bénévoles qui frapperont à votre porte, **samedi 7 octobre, dans la matinée** et vous proposerons les brioches (fabriquées par nos artisans boulangers locaux).

Cette année, vos dons participeront à la création d'un fonds de solidarité qui permettra de résoudre les situations les plus urgentes et les plus douloureuses, afin d'éviter la rupture du parcours de vie des personnes accompagnées par l'AEIM. Merci pour votre générosité !

## Repas des Anciens

Réservé aux « séniors » de la commune, âgés de 65 ans minimum, il sera organisé le samedi 25 novembre, à la Salle du Foyer. Réservez la date !

## Inscription bois

Pour la prochaine saison de façonnage de bois année 2017/2018, nous vous informons que les inscriptions sont ouvertes.

Il vous suffit de vous présenter en mairie et de préciser vos coordonnées et votre volonté de façonner du bois.

Une invitation vous sera adressée courant novembre/décembre afin de participer au tirage au sort de votre lot.



## Une rentrée pleine de nouveautés !

Après plusieurs semaines de gros travaux, l'école était prête pour accueillir les élèves de notre nouveau Regroupement Pédagogique, qui scolarise les enfants de Azerailles, Brouville, Gélacourt, Hablainville, Pettonville, Reherrey et Vaxainville. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 10 à 16 h 10, six enseignantes, quatre assistantes de vie scolaire et deux ATSEM encadreront les 125 élèves répartis sur 5 classes.

Aurore ANDRE, sur 3 jours, et Pauline GUILLAUME sur 1 jour ont en charge 27 élèves de petite et moyenne section en maternelle. 12 élèves de moyenne section et 15 de grande section sont confiés à Julie GOUDOT. La directrice, Jennifer DOERLER, sur 3 jours, et Pauline GUILLAUME sur 1 jour, accueillent 14 CP et 10 CE1. Fabienne HARIZI prend en charge 14 CE2 et 9 CM1. Les grands, 6 CM1 et 18 CM2 sont confiés à Florence HOUDAYER.

2 tableaux blancs interactifs (TBI), ainsi que des tablettes et ordinateurs complètent l'installation de notre école qui se veut « branchée »...

Outre les élèves de notre regroupement, la cantine, gérée par le Syndicat des Vallées du Cristal, accueille également les élèves du regroupement de Glonville, Fontenoy-la-Joute et Flin, soit 75 repas en moyenne servis quotidiennement.

Nous souhaitons une bonne année scolaire aux élèves, aux enseignantes et à tous les personnels de l'école, de la garderie et de la cantine.



De gauche à droite : Pauline Guillaume, Jennifer Doerler, Julie Goudot, Aurore André, Florence Houdayer et Fabienne Harizi

## **Règles d'urbanisme**

Nous vous rappelons que pour tous travaux, des règles administratives et urbanistiques doivent être respectées. En effet, chaque modification, rénovation d'appartement ou maison avec changement de destination, clôtures, toitures, façades, poulaillers, piscines, ... doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Ces déclarations nous permettent de prendre connaissance des travaux et de vérifier s'ils sont conformes aux prescriptions de notre document communal d'urbanisme (hauteur, distances par rapport aux limites, autorisation, servitudes,...).

## **Environnement**

Pour vos plantations (arbres, haies,...), il existe des règles à respecter pour les hauteurs et distances. Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public ou privé.

Par rapport à la limite privative, les arbres et autres végétations doivent être plantés à 0,50m. La hauteur autorisée sera alors de 2 m.

Tout arbre dépassant la hauteur de 2m doit être planté à 2m au moins de la limite.

Courant Octobre, la commission environnement effectuera un passage dans les rues, ruelles et chemins de la commune afin de déterminer les endroits nécessitant un entretien urgent.

## **Petit album des incivilités quotidiennes**

Quelques photos pour illustrer les incivilités régulières. Les agents municipaux ont mieux à faire que de ramasser les débris laissés ou jetés sur la voie publique. Rappelons qu'il est du devoir de chacun d'adopter un comportement responsable...

Nous vous épargnons les photos de mégots, crottes de chiens, papiers gras, emballages divers, chewing-gum ...



Un village propre c'est plus agréable !!!

## Club Vosgien

*rédigé par Pascal Rezette*



Le club vosgien d'Azerailles s'était fixé pour cette année, sa semaine de randonnée à Valloire en Savoie. Situé à 1430m, le groupe composé de 19 participants, s'était installé au centre de La Pulka. Encadré par nos quatre guides, Jean-Yves, Dominique, Jean-Claude et Pascal, le groupe s'est scindé en deux, rouge pour les bons marcheurs et bleu pour les moyens.

Les randonnées avaient été minutieusement préparées avant le départ, pour éviter tout incident. Le but était de ramener tout le monde à la maison.

Une bonne météo, du dénivelé pour affuter les mollets, une bonne table et une ambiance conviviale, tout cela nous encourage pour l'année prochaine.

C'est aussi la rentrée pour le club. Il est bon d'informer celles et ceux qui seraient intéressées par nos activités.

- Les mardi après-midi, randonnée sur les sentiers ou en extérieur selon les conditions météo
- Les lundis et vendredis matin, séances de marche nordique sur les sentiers des Hauts Bois, et du Grand Cougnot.
- Nos randonnées du dimanche, et notre semaine de randonnée, préparées par nos guides agréés et bénévoles.
- Nos randonnées itinérantes sur les grand GR.
- Prochainement une session VTT au sein du club. Ce projet à l'étude devrait voir le jour dans les semaines à venir...
- Nous proposons également , des sorties sur des via ferrata.
- Notre repas de fin d'année.

Voilà tout ce que le club vosgien du pays d'Azerailles vous propose. Alors venez vite nous rejoindre dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Pour toutes informations, vous pouvez consulter notre site : [cv-azerailles.fr](http://cv-azerailles.fr)

Pascal. Rezette : 0383754000

Jean-Claude Maurice : 0383753947

### **Activites gym seniors**

Dans le cadre de ses activités, l'association Familles Rurales en Relais met en place des séances gyms séniors les jeudis matins de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes de Glonville.

Il reste quelques places disponibles.

Renseignements et inscriptions : Mme Solange BONTEMPS 03/83/71/51/19

### **Tennis de table**

Pratiquer ou découvrir le tennis de table c'est possible. C'est une activité sportive peu onéreuse et accessible à tous.

Contacteur Christophe COSSIN au 06 22 70 28 09  
Christophe.cossin@wanadoo.fr

### **Prochaines Manifestations de nos associations :**

- Avec l'association « Distinctes » :

Loto le samedi 7 octobre, à 20 h 30, salle du foyer

- Avec Familles Rurales en Relais :

Baby brocante, de 0 à 12 ans : jouets, matériel de puériculture, vêtements d'enfant, le dimanche 8 octobre, de 9 h à 16 h, salle du Foyer

- A la MJC :

Vide Armoire le Dimanche 22 Octobre 2017 de 9H00 à 12H00 au Foyer

Marché de l'Avent le Dimanche 12 Novembre 2014 de 10H00 à 18H00 au Foyer



## Ca s'est passé à Azerailles

### La fêtes des voisins de la rue du canal ...

A l'initiative de M. et Mme Francis Munier et leurs voisins, M. et Mme Sylvain Garnier, les habitants de la rue du Canal et des petites rues adjacentes, se sont retrouvés le samedi 29 juillet pour une sympathique soirée « auberge espagnole », chacun amenant sa spécialité culinaire. Le soleil s'était invité à la fête. Une excellente soirée dans une ambiance amicale et chaleureuse. Voici une initiative intéressante, à reproduire dans d'autres quartiers du village ??



### Relais en récré

Malgré une météo plutôt maussade, quelques 30 participants, parents et enfants, se sont frottés aux jeux proposés par l'équipe de Familles Rurales en Relais, le samedi 9 septembre, sur le stade de foot. Des lots proposés par les artisans, commerçants et les trois communes de Glonville, Fontenoy-la-Joute et Azerailles ont récompensé petits et grands.







